

Délibération N° 2016-103

Le Conseil d'administration, en sa séance du 21 octobre 2016,
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014 ;

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 9 septembre 2016.

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2016.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 16

Présents et représentés : 22

Fait à Lyon, le 21 octobre 2016

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.